



Commune de Pompaples
Conseil Général

Pompaples, le 19 novembre 2025

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 12.2025/1

Budget 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Composée de Françoise Salone, Stéphane Schneider et Vincent Delafontaine, la commission des finances a été convoquée le lundi 17 novembre 2025 en salle de Municipalité pour prendre connaissance du préavis susmentionné.

Monsieur Alain Bonzon, Syndic et Madame Carole Monnier, Boursière, nous ont exposé le budget pour l'exercice 2026.

Tous les documents nécessaires à l'élaboration de ce rapport nous ont été remis pour étude. Avec le nouveau système de gestion MCH2, il n'est plus possible d'effectuer des comparaisons entre le budget proposé et les budgets précédents, car la structure des comptes ne le permet plus. Pour faciliter notre travail, Carole Monnier nous a fourni un tableau de correspondance, qui nous permet de lier les anciens et les nouveaux comptes, ceci afin de faciliter nos recherches et notre compréhension.

En 2025 et 2026, deux changements comptables majeurs affectent les finances : la nouvelle péréquation (NPV) et le basculement vers le plan comptable MCH2.

La NPV, basée sur la population, remplace l'ancienne méthode qui se reposait principalement sur le point d'impôt et tenait compte de la capacité financière de la commune.

La comparaison des budgets 2025 et 2026 reste malgré tout compliquée.

En 2026, les charges s'élèveront à 4'469'130 CHF, et les revenus à 4'125'676 CHF, créant un déficit de 343'454 CHF.

Les prévisions financières restent incertaines, et le bouclage comptable de 2025 sera crucial pour établir un suivi précis et déterminer une modification potentielle de notre taux d'imposition.

La commission souhaite néanmoins relever quelques points :

- Les coûts informatiques augmentent régulièrement.
- La réforme de la police est en constante augmentation.
- La hausse prévue de plus de 7 % pour la participation à l'ASI7
- Les aides pour les familles et seniors (FAJE, AJERCO, ARASMACH). Ainsi que les coûts de l'accueil de jour continuent d'augmenter.

La commission des finances, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples,

- vu le préavis 12.2025/1 de la Municipalité du 10 novembre 2025
- oui le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accepter le budget communal pour l'exercice 2026 comme suit :

Charges	CHF 4'469'130.00
Revenus	CHF 4'125'676.00
Excédent de charges de	CHF 343'454.00

La commission :

Françoise Salone

Stéphane Schneider

Vincent Delafontaine